

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Serge MERCIER, Maire.

Présents : MERCIER Serge, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique

Absents excusés : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, HUMBERT Régis (pouvoir à MONIN Florence, GUERRERO Elisabeth (pouvoir à MERCIER Serge)

Secrétaire de séance : MERCIER Serge

Date de convocation : le 21 octobre 2022

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Monsieur le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

### ORDRE DU JOUR

- Dossier "dé-imperméabilisation de la cour d'école" : statuer sur le budget à engager et quelle procédure de marché adopter - Avis du CM et/ou délibération à suivre
  - Éclairage public : débat sur la décision à prendre en CM - aspect technique à respecter - éclairage de Noël - avis de la collectivité, etc etc...
  - Travaux voirie – bâtiments
  - Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
  - Urbanisme
  - Courriers reçus
  - Questions diverses
- 
- **Dossier "dé-imperméabilisation de la cour d'école" : statuer sur le budget à engager et quelle procédure de marché adopter - Avis du CM et/ou délibération à suivre**

Pour le dossier de la cour d'école, concernant d'une part 670 m<sup>2</sup> de surface actuelle complétée de 140 m<sup>2</sup> d'extension vers le « jeu de boules » nous devons arbitrer le montant des travaux soit pour un montant inférieur à 100 K€ permettant une procédure simplifiée de marché public avec minoration des options prévues soit d'entrer sur un marché à procédure adaptée dite MAPA au-delà des 100 K€. Il s'avère que la procédure MAPA présente l'intérêt de boucler l'opération proposée et chiffrée dans son intégralité à 170 K€ - honoraires inclus assortie d'une mise en concurrence pour une exécution durant l'été 2023. Le Conseil s'est prononcé favorablement par 11 voix pour la procédure MAPA.

*Primarette*

- **Éclairage public : débat sur la décision à prendre en CM - aspect technique à respecter - éclairage de Noël - avis de la collectivité, etc etc...**

Suite échange et discussion avec l'ensemble des membres du conseil, et compte-tenu de l'augmentation des tarifs de l'énergie, nous avons convenu de réduire encore l'amplitude de fonctionnement de notre éclairage public. Ainsi donc, après l'intervention de TE38, notre syndicat d'énergie, nous statuons sur une coupure franche dans la tranche horaire 23h – 6h chaque nuit. Un arrêté municipal sera pris immédiatement pour exécution.

- **Travaux voirie – bâtiments**

#### Voirie :

Les travaux de la 2<sup>e</sup> tranche de réfection du Chemin du Buron – compétence EBER- ont été repris courant octobre car l'application initiale du procédé d'enrobés « G.E » était non concluante. Cette « Grave Emulsion » qui nécessite un temps de séchage et de repos du chantier sans aucune circulation, n'a pas été respecté malgré les interdictions de circuler, notamment par des engins agricoles. Si les travaux ainsi repris ne donnent toujours pas satisfaction, EBER reprendra le chantier au printemps 2023.

#### Projet école :

Les travaux ont repris pendant les vacances scolaires avec notamment le bouchage en maçonnerie de certaines fenêtres. Le planning a évolué avec réception et mise en service de l'étage maternelle début janvier.

Nous attirons l'attention sur les différentes dégradations déjà constatées sur les nouveaux bâtiments et souhaiterions que tout le monde se mobilise pour sensibiliser les enfants aux notions de respect.

#### Bois communaux :

Suite aux échanges du dernier conseil municipal, nous avons pris contact avec la chambre d'agriculture, qui organise déjà la gestion et le regroupement des différents bois sur la commune. Le responsable passera sous quinzaine pour faire un diagnostic de nos bois communaux afin d'envisager la meilleure solution de gestion.

#### MAM :

Suite au dégât des eaux, l'assurance a mandaté un expert qui passera le 31 octobre.

#### Salle d'animation :

Nous avons constaté des dégradations et 3 fenêtres cassées sur notre salle d'animation. Les faits se sont déroulés entre le vendredi 21/10, après 18h et le samedi 22/10 avant 17h.

Des graffitis ont également été constatés sur le mur de l'école maternelle, à l'intérieur de la cour clôturée. Ce mur avait été crépi début septembre.

Nous constatons de plus en plus d'actes de malveillance et vous demandons d'être attentif à tout ce qui vous semble inhabituel. Cela a un impact sur le budget communal et donc de vos impôts.

#### Dé-imperméabilisation cour d'écoles :

Des prélèvements de goudron nous ont permis de confirmer une teneur inférieure à 50mg/kg d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), ce qui simplifie le traitement des déchets (procédure standard).

Des sondages ont également été réalisés pour tester la perméabilité du sol. Nous attendons les résultats.

- **Compte-rendu des commissions communales et intercommunales**

*Primairette*

### CCAS :

La manifestation de chant choral avec le groupe « Chanteval » de Montseveroux a connu un franc succès le 9 octobre dernier en notre église de Primarette. Le bénéfice de cette manifestation est de 777.70 €.

Une opération « colis de Noël » pour nos aînés est en cours. Elle concernera 86 de nos concitoyens âgés de 75 ans et plus.

### Commission Intercommunale Petite Enfance :

Plusieurs points évoqués :

- 1) Mise en place de La Convention Territoriale Globale – CTG – en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse. C'est un dispositif d'aide aux territoires pour leur politique sociale en partenariat avec la C.A.F. Cette convention permet d'intervenir et de porter assistance dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, accompagnement de la parentalité, logement, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, la prise en compte du handicap...  
La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire EBER, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.  
Cette convention d'une durée de 5 ans sera présentée pour délibération au prochain Conseil Communautaire du 28 novembre prochain pour mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- 2) Convention d'objectifs avec les centres sociaux OVIV et CIB – Centre Ile du Battoir
- 3) BAFA : session de formation prévue du 29 octobre au 6 novembre à St Clair du Rhône avec 16 stagiaires inscrits.
- 4) Budget prévisionnel 2023 en cours d'élaboration avec une somme allouée au cinéma de plein air, manifestation qui se veut familiale pour travailler le lien social et parental.

### Gym adaptée – C.I.B

17 adhérents ont souscrit pour l'année 2022 / 2023 pour 30 séances avec un animateur diplômé du C.I.B

Compte tenu de ces adhésions, le reste à charge pour la commune s'élève à 340 € compensé par une subvention d'EBER de 548 €, subvention définie au prorata de la population de la commune.

#### ➤ **Urbanisme**

Jean-Michel CHARRETON : DP pour panneaux photovoltaïques.

#### ➤ **Courriers reçus**

Bruno LENGLET :

- Haie communale
- Route du Buron
- Brûlage intempestif végétaux
- Courrier réponse sous préfecture délai affichage compte-rendu conseil

#### ➤ **Questions diverses**

*Primarette*

Néant

➤ **Date prochain conseil municipal :**

Jeudi 24 novembre 2022 à 20h30

*Primarette*